



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 22 décembre 2021 - PV N°17

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAINIER Christian (Président) - COMBEAU Jean Jacques - BRIDIER Damien - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 18 ET 19 DECEMBRE 2021

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50111.1 PAYS DE LA FORCE GINESTET - PAYS BEAUMONTOIS

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50368.1 THIVIERS/ND DGNE 2 - PERIGORD VERT

Poule E N°50682.1 MARSANEIX - LEGUILLAC

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51193.1 CONDAT BEAUREGARD 3 - VILLAC

Poule D N°51256.1 ST AULAYE 2 - VILLEFRANCHE

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 1

N°50159.1 PRIGONRIEUX 2 - LIMEUIL

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50203.1 MARQUAY TAMNIES - PAYS DE FENELON

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50368.1 THIVIERS/ND DGNE 2 - PERIGORD VERT

N°50372.1 CHAMPGNAC DE BELAIR - GENIS SALAGNAC

Poule B N°50437.1 MONTIGNAC 2 - MEYRALS 2

TERRAIN IMPRATICABLE DECLARE PAR L'ARBITRE

DEPARTEMENTAL 4

Poule B N°51196.1 MARQUAY TAMNIES 2 - HAUTEFORT

FEUILLE DE MATCH INCOMPLETE OU NON CONFORME

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule C N°52185.1 LA BACHELLERIE

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA.



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 22 décembre 2021 - PV N°17

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°50373.1 PAYS GRANITIQUE

DEPARTEMENTAL 4

Poule C N°50764.1 PERIGORD NOIR 2

FEMININES A 8

Poule A N°52114.1 FOOT SUD BASTIDE

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4

Poule E N°51055.1 PETIT BERSAC 2

Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 4

Poule E N°51057.1 COC CHAMIERES 3 - COURSAC 2

Inscription sur la feuille de match d'1 licencié du club de COC CHAMIERES alors qu'il était suspendu. En application des articles 150 et 226 des Règlements Généraux de la FFF et conformément au Titre X - Pénalités Pécuniaires des Règlements Particuliers du District précisées dans l'annexe des tarifs, la Commission inflige une sanction de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.